



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulture

Question écrite n° 116053

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche les mesures que compte prendre le Gouvernement afin d'enlever plus rapidement les stocks d'arsénite de soude qui demeurent chez tous les viticulteurs français à la suite de l'arrêté ministériel du 8 novembre 2001 en interdisant l'usage.

Texte de la réponse

L'emploi de l'arsénite de soude, composé actif utilisé dans les produits phytopharmaceutiques pour le traitement de l'esca, une maladie de la vigne, a été interdit le 8 novembre 2001 par le ministère de l'agriculture et de la pêche, après avis des instances d'évaluation du risque, sans mesure transitoire permettant l'écoulement des stocks existants. Cette action est motivée par l'effet cancérogène de ce produit. Dans ce contexte particulier de retrait sans délai d'écoulement des stocks des préparations, les pouvoirs publics ont décidé d'apporter à titre exceptionnel une aide à la collecte et à l'élimination des stocks, compte tenu des risques que ces stocks présentent pour la santé ou le milieu naturel. Le 21 juin 2006, le ministère de l'agriculture et la pêche, le ministère de l'écologie et du développement durable et les agences de l'eau ont signé un accord-cadre avec le groupement de professionnels pour la valorisation des déchets agricoles, ADIVALOR (agriculteurs, distributeurs, industriels pour la valorisation des déchets agricoles). Les agences de l'eau et le ministère de l'agriculture et de la pêche financeront l'élimination des stocks détenus par les viticulteurs et les distributeurs dans les départements concernés. L'opération de collecte devrait s'achever dans les dix-huit mois à compter de la date de signature de l'accord-cadre, c'est-à-dire avant la fin 2007.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116053

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 443

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2377